

PREFET DE L'HERAULT

Préfecture

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

BUREAU DES FINANCES LOCALES ET DE L'INTERCOMMUNALITE

Section Intercommunalité

ARRETE N° 2016-1- 700 modifiant la liste des membres de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI)

**Le Préfet de l'Hérault,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU les articles L.4132-22, L. 5211-42 à L. 5211-45 et R. 5211-19 à R. 5211-40 du code général des collectivités territoriales ;
- VU la circulaire ministérielle n° NOR/IOC/K/11/03795/C du 4 février 2011 relative aux modalités de composition et de fonctionnement de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2014-1-1244 du 10 juillet 2014 fixant la liste des 47 membres de la commission départementale de la coopération intercommunale ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2014-1-1821 du 5 novembre 2014 modifiant la liste des membres de la commission départementale de la coopération intercommunale ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015-1-712 du 19 mai 2015 modifiant la liste des membres de la commission départementale de la coopération intercommunale ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2016-1-128 du 12 février 2016 modifiant la liste des membres de la commission départementale de la coopération intercommunale ;
- VU la lettre du 5 avril 2016 du conseil départemental informant le préfet de la démission de M. François LIBERTI en sa qualité de conseiller départemental du canton de Sète à compter du 5 avril 2016 ;
- VU la délibération du conseil départemental, en date du 23 mai 2016, désignant les conseillers départementaux pour représenter le département au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale, suite à la démission de M. François LIBERTI ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Les représentants du Département au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale de l'Hérault sont les suivants :

M. MESQUIDA Kléber
M VIDAL Philippe
Mme PASSIEUX Marie
M. BOULDOIRE Pierre
M. BARRAL Claude

ARTICLE 2 : Compte-tenu de cette modification, la commission départementale de la coopération intercommunale, dans sa formation plénière, est composée des 47 membres suivants :

Collège 1 : Communes les moins peuplées ayant une population inférieure à la moyenne communale du département (3 151 habitants) comprenant 8 représentants répartis comme suit :

- 3 représentants des communes les moins peuplées en zone de montagne

M. DOUTREMEPUICH Philippe Maire de CAUSSE DE LA SELLE
Mme GERONIMO Marie-Line Maire de COMBES
M. PAILHOUX Jean-Paul..... Maire de LAUROUX

- 5 représentants des autres communes les moins peuplées (hors zone de montagne)

M. BILHAC Christian..... Maire de PERET
M. FRAISSE Yves..... Maire d' AIGNE
Mme CHARPENTIER Eliette..... Maire de SAUTEYRARGUES
M. ETIENNE Norbert..... Maire de MURVIEL-LÈS-BEZIERS
Mme GALABRUN-BOULBES Jackie.. Maire de SAINT-DREZERY

Collège 2 : Les 5 communes les plus peuplées du département de l'Hérault (AGDE, BEZIERS, LUNEL, MONTPELLIER, SETE) comprenant 8 représentants répartis comme suit :

M. D'ETTORE Gilles Maire d' AGDE
Mme JANNIN Stéphanie Adjointe au Maire de MONTPELLIER
M. EL KANDOUSSI Abdi..... Conseiller municipal de MONTPELLIER
M. LEVITA Max..... Adjoint au maire de MONTPELLIER
M. MENARD Robert..... Maire de BEZIERS
M. HERAIL Michel..... Adjoint au maire de BEZIERS
M. COMMEINHES François..... Maire de SETE
M. SOUJOL Pierre..... Adjoint au maire de LUNEL

Collège 3 : Communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département et autres que les 5 communes les plus peuplées comprenant 3 représentants répartis comme suit :

M. GAUDY Vincent Maire de FLORENSAC
M. BOURREL Yvon..... Maire de MAUGUIO
M. PASTOR Gilbert..... Maire de CASTRIES

Collège 4 : Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre comprenant 19 représentants répartis comme suit :

- 9 représentants des EPCI situés en tout ou partie en zone de montagne :

M. MARCOUIRE Gérard.....	Président de la communauté de communes Le Minervois
M. CABROL Josian.....	Président de la communauté de communes du Pays Saint-Ponais
M. ARCAS Jean.....	Président de la communauté de communes Orb et Jaur
M. CASSILI Yvan	Vice-Président de la communauté de communes de Grand Orb Communauté de communes en Languedoc
Mme BOUSQUET Marie-Christine.....	Présidente de la communauté de communes Lodévois et Larzac
M. VILLARET Louis.....	Président de la communauté de communes Vallée de l'Hérault
M. LACROIX Jean-Claude.....	Président de la communauté de communes du Clermontais
M. RIGAUD Jacques.....	Président de la communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Sumenoises
M. BARBE Alain.....	Président de la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup

- 10 représentants des autres EPCI (hors zone de montagne) :

M. BADENAS Jean-Noël.....	Président de la communauté de communes <i>Sud-Hérault</i>
M. BARO Gérard.....	Président de la communauté de communes Orb et Taurou
M. CARALP Alain.....	Président de la communauté de communes La Domitienne
M. ARNAUD Claude.....	Président de la communauté de communes du Pays de Lunel
M. PIETRASANTA Yves.....	Président de la communauté de communes du Nord du Bassin de Thau
M. SAUREL Philippe.....	Président de Montpellier Méditerranée Métropole
M. LACAS Frédéric.....	Président de la communauté d'agglomération de Béziers - Méditerranée
M. VOGEL-SINGER Alain.....	Conseiller communautaire de la communauté d'agglomération Hérault-Méditerranée
M. DE RINALDO Antoine.....	Vice-Président de la communauté d'agglomération du bassin de Thau
M. ROSSIGNOL Stéphan.....	Président de la communauté d'agglomération du Pays de l'Or

Collège 5 : Syndicats de communes et syndicats mixtes comprenant 2 représentants répartis comme suit :

-1 représentant des syndicats intercommunaux situés en tout ou partie en zone de montagne :

M. TRINQUIER Jean..... Président du SIVOM du Larzac

-1 représentant des autres syndicats intercommunaux (hors zone de montagne) et syndicats mixtes :

M. BOUTES Francis..... Président du syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles

Collège 6 : 5 conseillers départementaux :

M. MESQUIDA Kléber Président du Conseil départemental,
Conseiller départemental du canton de Saint-Pons de-Thomières

M. VIDAL Philippe Conseiller départemental du canton de Cazouls-les-Béziers

Mme Marie PASSIEUX Conseillère départementale du canton de Clermont-l'Hérault

M. BOULDOIRE Pierre..... Conseiller départemental du canton de Frontignan

M. BARRAL Claude..... Conseiller départemental du canton de Lunel

Collège 7 : 2 conseillers régionaux

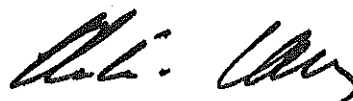
M. Jean-Luc BERGEON Conseiller régional

M. Christian DUPRAZ Conseiller régional

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Fait à MONTPELLIER, le 5 JULI 2016

Le Préfet
Le Secrétaire Général



Olivier JACOB